## Légalité manifestation police

Par	mo	mov	elo		

## Bonjour,

Tout à l'heure en prenant l'autoroute de Villefranche-sur-Saône vers Lyon je suis tombé sur un gros embouteillage, bizarre à cette heure-ci. Je remonte près de 2km de bouchon en interfile puisque je suis en moto quand, arrivé devant, je vois trois fourgons de police sur les trois voies avec les gyrophares allumés roulant à environ 20km/h dans une zone limitée à 130km/h. N'osant pas trop les doubler j'attends un bon quart d'heure et quand je vois qu'on rattrape un autre embouteillage j'enclenche mes warning et je m'insère entre deux fourgons de police. Je me suis dit que sur autoroute, vitesse inférieure à 50km/h j'ai le droit de pratiquer l'interfile. Sauf que, au moment de m'engager, l'un des fourgons donne un grand coup de volant pour me bloquer le passage (en manquant juste de me percuter) puis me gueule que lorsqu'ils ont leur gyrophare il est interdit de les doubler. Bon, ok.

J'attends encore un peu puis là je vois trois motards de la police en travers au milieu de l'autoroute bloquant celle-ci et nous imposant (à tout le trafic autoroutier!) de prendre la sortie de Dardilly, celle au niveau de Auchan et Decathlon. De là, gros bordel avec d'autres motards qui bloquent la moitié des routes. J'en profite pour m'arrêter vers l'un d'eux pour lui demander ce qu'il ce passe et il me répond qu'ils manifestent... Bref, après ça j'arrive à rentrer tranquille par des itinéraires bis.

Si on passe sur l'interrogation que cela soulève sur l'image de la police et sur le fait que parmi la pléthore de policiers que j'ai croisés aucuns ne portaient de masque, je me pose la question de la légalité de tout ceci.

- Ont-ils le droit de rouler en dessous de la limite minimale sur l'autoroute (80km/h sur zone 130 si je ne dis pas de bêtises) sans raisons valables ?
- Ont-ils le droit d'allumer leurs gyrophares, empêchant quiconque de les dépasser, sans raisons valables ?
- Ont-ils le droit de carrément bloquer un axe autoroutier sans raisons valables ?

Voila, voila dommage que je n'ai eu ma gopro pour filmer tout ça. Si quelqu'un à les connaissances juridiques pour répondre à ces questions je lui en serais très reconnaissant. Bonne journée à tous

Par chamce

bonne lecture

""Le guide de la police de circulation - format : PDF - Préfecture ...www.creuse.gouv.fr ? content ? download ? file ? guid...

PDF

L'arrêté de circulation est pris pour la mise en place des mesures de police ... manifestation sur la voie publique dans des conditions acceptables de sécurité. Travaux ... du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes : ... Le ou les maires concernés si une déviation doit emprunter les voies ..."

j'ai été verbalisée fin mai pour soit disant tapages nocturnes. je suis tombée sur un flic sans discernement, ayant fait abstraction d'impartialité à mon égard et sans m'avoir fait un rappel à la loi. C'est un pote du chef d'établissement d'un bahut privé contre lequel j'avais porté plainte pour différentes raisons!!

Par Suisse1291

Tapage nocturne ? quel type de tapage et à quelle heure ?